

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 15 mai 2024

Le quinze mai deux mille vingt-quatre, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Robert AGUETTAZ – Grégory BASIN – Marie BENEVEISE – Luc BERTHOUD – Lionel DARBON – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Martine BERNON (mandatée par Yves MERCIER) – Vincent MIGUET – Pascal MIGUET – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Benoît PERROTTON – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – André VERDU -

Excusés : Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – François FOURCHES – Florian MAITRE – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Thierry REPENTIN – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO -

Pouvoirs : Florence BOURGEOIS à Marie BENEVEISE – Josette REMY à Grégory BASIN -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Marie BENEVEISE

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 7 mai 2024

Délibération N° C24-33

PAE ENTRE2LACS

ACQUISITION DE FONCIER COMMUNAL

Rapport au Conseil Syndical

Daniel ROCHAIX, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités d'Entre2lacs sur la commune d'Entrelacs (Albens).

Le parc industriel et artisanal d'Entre2lacs existe depuis plus de 30 ans et accueille de nombreuses entreprises sur ce territoire à cheval entre la Savoie et la Haute-Savoie. Une extension a été réalisée en 2020 et permet d'étendre le site à court terme d'environ 16 000 m² sous forme de 3 lots. Deux lots sont attribués à des PMI locales et un lot reçoit un projet collectif de plusieurs sociétés en cours d'élaboration.

On constate sur ce secteur géographique de nombreuses demandes de la part des PME/PMI pour des locaux de petites superficies (entre 100 et 500 m²) qui n'existent pas en l'état du marché. Dès lors, il a été proposé en concertation entre Chambéry-Grand Lac économie et la commune d'Entrelacs d'affecter un foncier bâti, destiné à être démoli, à la réalisation de ce village d'entreprises.

Ce foncier sera commercialisé en bail à construction d'une durée de 60 ans.

A ce titre, la commune d'Entrelacs et Chambéry-Grand Lac économie se sont rapprochés en vue d'aboutir à un accord portant sur l'acquisition par Chambéry-Grand Lac économie du foncier communal correspondant à une partie de la parcelle cadastrée section X numéro 367 pour une superficie d'environ 5 540 m².

Une division cadastrale, diligentée par la commune à ses frais, sera réalisée par un géomètre-expert.

Conformément aux accords intervenus entre la commune d'Entrelacs et Chambéry-Grand Lac économie, ce foncier sera acheté par Chambéry-Grand Lac économie au prix négocié de 670 200 € HT avec un paiement différé lié à la commercialisation.

- ✓ Considérant la localisation stratégique,
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte Chambéry-Grand Lac économie,
- ✓ Vu l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 18 avril 2024 déterminant la valeur vénale du bien,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Autorise l'acquisition de la Commune d'Entrelacs de la parcelle cadastrée section X numéro 367p pour une superficie d'environ 5 540 m², moyennant le prix ferme et définitif de 670 200 € HT, avec un paiement différé lié à la commercialisation.

Article 2 : Précise que les frais d'acte liés à cette acquisition seront supportés par Chambéry-Grand Lac économie, exonérés de la perception des droits d'enregistrement et de publicité foncière en vertu de l'article 1042 du Code général des impôts.

Article 3 : Autorise la présidente ou son représentant à signer les documents à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 15 mai 2024.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente